




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110411-14905-DE-1-1_0
Date de signature : 13/04/11
Date de réception : mercredi 13 avril 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.383**

Séance publique du

11 avril 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : ADHESION DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE A LA MISSION LOCALE DU PAYS
D'AIX - COTISATION 2011**

Le 11/04/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 5 Avril 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Chantal DAVENNE, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Catherine SILVESTRE, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

M. Laurent DILLINGER

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction de la Politique de la Ville

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11/04/11

RAPPORTEUR : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : ADHESION DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE A LA MISSION LOCALE DU PAYS D'AIX - COTISATION 2011 - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Mission Locale Jeunes du Pays d'Aix accueille, informe et accompagne annuellement vers l'emploi près de 5 000 jeunes âgés de 16 à 25 ans non révolus, de faible niveau de qualification à BAC + 2 non validé.

L'objectif poursuivi est de promouvoir l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en mettant en place des mesures d'accompagnement appropriées dont la finalité est l'accès aux formations qualifiantes et à l'emploi durable.

De manière plus précise, chaque jeune, en particulier les jeunes aixois, bénéficie de réponses adaptées et individualisées aux questions de l'emploi, des formations mais aussi d'un accompagnement spécifique en matière de logement, de santé et d'hébergement.

De nombreuses actions sont donc mises en place pour lever les nombreux freins rencontrés pour accéder à l'emploi, notamment :

- des actions de remise à niveau (*lecture, écriture*), des stages professionnels et qualifiants ;
- des mesures individualisées et renforcées, en particulier les contrats d'insertion à la vie sociale d'une durée d'un an pour les jeunes en grandes difficultés d'insertion professionnelle (*CIVIS, CIVIS sous main de justice*) ;
- des rencontres dans le monde de l'entreprise (*découverte des métiers...*) ;
- des réponses adaptées aux autres problématiques rencontrées en particulier dans le domaine de la santé (*bilans de santé, aide médicale...*), du logement (*aide à l'accession*) ou de la mobilité.

Aujourd'hui, cette association, qui développe une véritable mission de service public, emploie près de 44 salariés (*conseillers en insertion professionnelle principalement*) ,couvre les communes du Pays

d'Aix et dispose de 6 antennes dont 2 sur la Ville d'Aix-en-Provence et 4 sur la ruralité situées sur le Puy-Sainte-Réparate, Trets, Bouc-Bel-Air et les Pennes Mirabeau.

Concernant notre Commune, près de 2 119 jeunes ont été reçus en 2010 (*chiffres identiques à ceux de 2009*), 1 300 bénéficient d'un accompagnement spécifique (*PPAE, CIVIS, parrainage*), 465 ont accédé à l'emploi et 437 ont suivi une formation professionnelle ou bénéficié d'un contrat en alternance.

De plus, 1 300 aides financières ont été accordées représentant un total de près de 160 000 euros (*fonds d'aide aux jeunes, allocation CIVIS, crédit mobilité*).

Pour accompagner cette dynamique et contribuer à lutter contre le chômage des jeunes, chaque commune adhérente participe financièrement au fonctionnement général de cette structure en versant annuellement une cotisation assise sur le nombre d'habitants.

Pour l'année 2011, le Mission Locale Jeunes du Pays d'Aix sollicite auprès de la Ville d'Aix-en-Provence, le versement de la cotisation annuelle obligatoire d'un montant de 227 369,50 €, soit une participation sur la base de 1,55 € par habitant (*Résultats INSEE-Populations légales 2007-146 690 habitants*).

Vous trouverez, ci-après, le tableau récapitulatif des derniers versements effectués, sachant qu'il est prévu pour 2011 le versement d'un premier acompte de 200 000 € et le second versement de 27369,50 € interviendra dès la réception du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale de cette Association prévue en mai 2011.

Cotisation 2008	Cotisation 2009	Cotisation 2010	Cotisation 2011	Acompte 2011	Solde 2011
212 453,85	212 453,85	225 867,55	227 369,50	200 000,00	27 369,50

En conséquence, je vous demande, mers Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** l'adhésion 2011 de la Ville d'Aix-en-Provence à la Mission Locale Jeunes du Pays d'Aix ;
- **APPROUVER** le montant de la cotisation et les modalités de versement de celle-ci ;
- **DIRE** que ces sommes seront imputées au Budget 2011 sur la ligne 9290 6558 1695 intitulée “ contribution obligatoire Mission Locale ”, qui présente les disponibilités suffisantes.

**2011.383 - ADHESION DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE A LA MISSION LOCALE DU
PAYS D'AIX - COTISATION 2011**

Présents et représentés	: 48
Présents	: 49
Abstentions	: 1
Non participation	: 6
Suffrages Exprimés	: 47
Pour	: 47
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

M. Jacques AGOPIAN

N'ont pas pris part au vote

M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Eric CHEVALIER, M. Yannick DECARA, M. Gérard GERACI, Mme Catherine SILVESTRE, M. Victor TONIN

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 Avril 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**